



Centre Communal
d'Action Sociale
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 02

↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 2 avril 2025.

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14

PRÉSENTS : Mmes Astrid CROENNE, Jocelyne BIJASSON, Béatrice CHAUVETET, Liliane DEBERNARDI, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX, Cécile VUILLARD,

MM. Daniel GIRODIN, Claude PERRUISSET.

PROCURATIONS :

Mme Monique BONANSEA a donné pouvoir à M. Claude PERRUISSET,
Mme Christine BOICHET-PASSICOS a donné pouvoir à Mme Marie STABLEAUX,
Mme Edwige LABORIER a donné pouvoir à Mme Béatrice CHAUVETET,
M. Jean-Noël CASSÉ a donné pouvoir à Mme Fabienne JACCOUD,
M. Christian DULAC a donné pouvoir à Mme Astrid CROENNE ;

EXCUSÉ : /

Mme Marie STABLEAUX a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-04-01

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3 – Désignation de représentants

Objet : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Par délibération° 2023-10-02 en date du 30 novembre 2023, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Par courrier en date du 10 mars 2025, Mme Julie DESBIOLLES a fait part de sa décision de démissionner de son mandat d'élue au sein du CCAS en raison de nouvelles contraintes professionnelles. Il convient de nommer un autre élu pour la remplacer.

L'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que « Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. »

La candidature de Mme Cécile VUILLARD a été approuvée par le conseil municipal du 3 avril 2025.

Mme Cécile Vuillard libère donc son poste de membre « nommé » au CCAS parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Elle sera remplacée lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 14 voix POUR (9 membres présents et 5 par pouvoir),

APPROUVE l'installation de Mme Cécile VUILLARD au Conseil d'Administration du CCAS en qualité de membre élu.

Ainsi délibéré,

Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Marie STABLEAUX**



**L'Adjointe au Maire chargée des affaires
sociales, du logement, de la petite enfance et
des relations avec les aînés,
Vice-présidente du CCAS**

Astrid CROENNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20250414-2025_04_SS_D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025
Publication : 17/04/2025

La Vice-présidente du CCAS
Astrid CROENNE

Signé par : ASTRID CROENNE
Date : 16/04/2025
Qualité : DOCUMENT VICE PRÉSIDENTE CCAS

